

À SAVOIR...

LES ADHÉRENTS

se réunissent chaque année et forment
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE dite ordinaire.
Ils élisent...

21 ADMINISTRATEURS

qui forment
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Les adhérents en renouvellent 7 chaque
année parmi les adhérents candidats.
Le mandat d'administrateur, d'une durée
de trois ans, est renouvelable.
Ils élisent...

se réunit
toutes les 6 ou
7 semaines
environ.

LE BUREAU

est composé

- d'un président et d'un vice-président,
- d'un trésorier et d'un trésorier adjoint,
- d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint,
- de 3 ou 4 membres complémentaires.

se réunit
toutes les 2 ou
3 semaines
environ.

SI VOUS VOULEZ VOUS INVESTIR SANS ÊTRE ÉLU

- Aux commissions développement durable, solidarité, événements, enfance, jeunesse, nouvelles technologies, médiathèque... Renseignez-vous !
- Aux réunions du conseil d'administration, nous vous invitons en tant qu'auditeur.

► Vous pouvez être **BÉNÉVOLE** sur
les secteurs qui vous intéressent.

LA M.J.C. ET L'ÉDUCATION POPULAIRE



HISTORIQUE

Dans sa dimension politique, l'éducation populaire est issue de :

- 1792 La déclaration de Condorcet sur l'organisation de l'Éducation publique.
- 1866 La création de la Ligue de l'Enseignement.
- 1945 Les mouvements issus de la résistance.
... mais l'éducation populaire est avant tout
l'Éducation à la Citoyenneté.

SPÉCIFICITÉS

L'éducation populaire, c'est offrir à la population, aux jeunes et aux adultes, la possibilité :

- d'être acteur de son environnement
- d'être tolérant et respectueux des autres
- de prendre conscience de ses aptitudes
- de s'intégrer à la société
- de maîtriser l'information pour faire des choix contribuant à l'amélioration de la société
- d'apprécier la culture sous toutes ses formes
... pour devenir des citoyens investis et responsables.

RÔLE DE LA M.J.C. DANS L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'équipe de bénévoles et de salariés, au travers des animations qu'elle propose et de sa capacité d'implication, apporte une contribution active à l'éducation populaire.

M.J.C. / maison des jeunes et de la culture



www.mjclambres.fr
03 27 87 16 07
mjc@mjclambres.fr

COMPRENDRE LA M.J.C. DE LAMBRES

- + L'assemblée générale des adhérents
- + L'élection des membres du conseil d'administration

- + 1 projet d'éducation populaire
- + 1 lieu que vous devez faire vivre = 100% M.J.C.
- + La culture et la jeunesse comme priorité pour 2 millions de Français qui les fréquentent



M.J.C. / ESPACE HELIOS

43 rue du Maréchal Leclerc - 59552 Lambres-lez-Douai
03 27 87 16 07 - mjc@mjclambres.fr - www.mjclambres.fr



COMPRENDRE...

le mot de la présidence

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est la réunion annuelle de l'ensemble des adhérents de la M.J.C. / ESPACE HELIOS, les administrateurs (membres du conseil d'administration) vous informent de la gestion de l'association : bilan de l'année écoulée, budget prévisionnel de l'année à venir.

... VOUS Y ÊTES INVITÉS

L'OBJET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- l'approbation (ou la désapprobation) de la gestion de l'année écoulée sur les activités réalisées, résultat de l'exercice financier, sur présentation d'un compte-rendu des dirigeants ;
- le vote du budget de l'année à venir ;
- le vote d'un rapport d'orientations contenant les projets de l'association pour l'année à venir et les directives à suivre pour les administrateurs.

... VOUS CONDUISEZ L'ÉVOLUTION

XXXX VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE !

POURQUOI ?

Parce que la M.J.C. est une association loi 1901 au fonctionnement démocratique.

La M.J.C. n'est pas une «entreprise» comme les autres : elle vous appartient, à vous, ses adhérents.

Ici, vous n'êtes pas considéré comme un consommateur d'activités mais comme un participant à la vie associative. Sans actionnaire ni patron propriétaire, elle est sans but lucratif et n'agit que dans l'intérêt de ses participants. C'est vous qui la dirigez au travers de ses représentants que l'on appelle des ADMINISTRATEURS que vous désignez parmi VOUS.

C'est ce qui fait de la M.J.C. une association démocratique.

... VOUS CHOISISSEZ

XXXX La M.J.C. S'ENGAGE

à vous donner les moyens d'exercer vos droits d'adhérents en toute transparence. Régulièrement, le site Internet www.mjclambres.fr vous informe de la situation de votre association.



L'ÉLECTION DE VOS ADMINISTRATEURS

XXXX DES ÉLUS, POUR QUOI FAIRE ?

■ Vous représenter à l'assemblée générale

C'est à l'assemblée générale de la M.J.C., composée des adhérents, que le conseil d'administration rend compte de la politique qu'il conduit à la tête de l'association.

En effet, les administrateurs s'y prononcent sur son action ainsi que sur les résultats économiques et les comptes de l'association.

Les adhérents, à l'assemblée générale, élisent ce conseil d'administration, instance dirigeante de la M.J.C.

C'est également lui qui a le pouvoir de vous proposer une modification des statuts de l'association.

■ Relayer vos avis auprès du conseil d'administration

Les administrateurs relaient les avis positifs ou négatifs entendus autour d'eux sur la M.J.C. afin d'ajuster ses orientations et son fonctionnement au plus près de vos attentes et de sa politique éducative.

En concertation avec l'équipe d'animation professionnelle, ce sont eux, par exemple, qui décident de la création ou de la suppression d'un atelier, du montant de sa cotisation, de l'attribution d'un budget supplémentaire pour un projet enfance ou jeunesse, ou de la mise en place ou non du marché aux puces lors de la fête au pays de juin.

À SAVOIR

La fonction d'administrateur n'est pas rétribuée. Seuls sont pris en charge les frais engagés pour l'exercice de leur mandat (restauration, déplacements, hébergement). Pour faciliter leur mission, ils bénéficient d'un dispositif d'accompagnement : formations, réunions régulières d'information et de débat.

XXXX La liste de vos élus est publiée dans la plaquette de rentrée, sur le site Internet www.mjclambres.fr ou vous pouvez la demander à l'accueil de la M.J.C.

XXXX L'ÉLECTION, COMMENT ÇA MARCHE ?

■ Pourquoi être candidat ?

Pour devenir la courroie de transmission entre tous les adhérents et les réalisations.

■ Qui peut-être candidat au conseil d'administration ?

L'adhérent âgé de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois au jour de l'élection et acquitté les cotisations pour la saison en cours.

■ Comment être candidat au conseil d'administration ?

Votre candidature doit être adressée au Président de la M.J.C. au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée générale.

■ Qui est électeur ? Qui peut voter ?

L'adhérent âgé de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois au jour de l'élection et acquitté les cotisations pour la saison en cours.

■ Vous ne pouvez pas venir à l'assemblée générale ?

Vous pouvez vous faire représenter par un autre adhérent qui sera présent en lui donnant un pouvoir. Chaque personne présente peut disposer de trois pouvoirs et de son droit de vote personnel.

À SAVOIR

Le rôle des administrateurs élus en assemblée générale ne doit pas être confondu avec celui de la direction et de l'équipe d'animation professionnelle que vous rencontrez au quotidien dans la M.J.C.

Bien qu'associés de près à la politique de la M.J.C., ceux-ci sont des salariés chargés de la mettre en œuvre lorsqu'elle est votée par l'assemblée générale.